

Tous savoir sur la taxe de séjour

1) Qui paie les taxes de séjour ?

La taxe de séjour est payée par l'hôte qui passe sa nuit à la Vallée de Joux sans y être domicilié. Le logeur est responsable de l'encaissement de la taxe de séjour et de son versement à l'organe de perception, sous peine de répondre personnellement de son paiement.

2) Pourquoi les hôtes paient-ils des taxes de séjour et à quoi servent-elles ?

Les taxes de séjour permettent de promouvoir l'équipement et le développement touristiques. Vallée de Joux Tourisme et les communes investissent en permanence dans l'offre touristique afin de la maintenir à un niveau aussi élevé que possible. Le financement de cette offre est assuré non seulement par les recettes fiscales ordinaires, mais également par les taxes de séjour. Conformément à la loi, l'utilisation des taxes de séjour se fait dans l'intérêt des personnes qui les paient. Elle sert notamment à financer les trois domaines suivants :

- Service d'information et de réservation
- Animations sur place
- Construction et exploitation d'installations servant au tourisme, à la culture et au sport

3) Concrètement, où va l'argent de la taxe de séjour ?

En respectant les bases légales sur l'utilisation des recettes de la taxe de séjour, les revenus générés sont affectés pour :

- **80%** à Vallée de Joux Tourisme pour la gestion du service d'information et de réservation, des animations et des projets touristiques
- **10%** à un Fonds régional de soutien aux projets d'infrastructures touristiques (carte d'hôte ValPass)
- **10%** aux besoins touristiques des communes

Les recettes de la taxe de séjour sont donc utilisées à la Vallée de Joux pour des réalisations qui profitent directement et indirectement aux hôtes.

Information

- Impression de documents d'information ("Info Guide Vallée de Joux", "Carte estivale", "Plan des pistes de ski de fond", etc.)
- Gestion du site Internet myvalleedejoux.ch
- Gestion et mise à jour de « l'Info-neige & état des pistes »
- Office du tourisme au Pont avec conseil au guichet, mail, téléphone, réseaux sociaux
- Billetterie de spectacles, concerts et événements
- Diffusion d'informations sur des supports digitaux (newsletters, site internet, médias sociaux)
- Soutien et conseil aux prestataires touristiques dans la destination

Animations et événements

De nombreux événements locaux bénéficient d'un soutien promotionnel, humain, voire financier :

- Triathlon Vallée de Joux
- Rock am Wind Festival
- Tour du Lac de Joux en course à pied
- slowUp Vallée de Joux
- Hockeyades Vallée de Joux
- Fête du Vacherin Mont-d'Or
- Evénements hivernaux (lac gelé)
- Evénements culturels divers
- Etc.

Infrastructures et offres

Les fonds sont affectés à l'entretien ou au développement des infrastructures et sites touristiques. Les hôtes peuvent utiliser ces installations :

- Sentiers de randonnée
- Sentiers didactiques (bois de résonance, fourmis des bois, etc.)
- Bancs publics
- Places de jeux
- Parcours VTT
- Centre Sportif
- Espace Horloger
- Cinéma
- Carte d'hôte ValPass pour les hôtes en court séjour (valpass.ch)
- Zones pour camping-cars (emplacements en forêt)
- Amélioration de l'offre et de la cadence des transports publics (desserte sur les Cols du Mollendruz et du Marchairuz le week-end, cadence à la demi-heure entre Lausanne et Le Brassus)
- Sentiers de randonnée hivernale
- Pistes de ski de fond et raquettes à neige
- Remontées mécaniques
- Etc.

En conclusion, chaque visiteur qui loge à la Vallée de Joux bénéficie de services et infrastructures payés par les hôtes précédents et contribue lui-même à la réussite du séjour des touristes qui viendront dans le futur.